

Pour les bureaux du consulat.	9,000
Au receveur de la ville avec ses bureaux, sans les intérêts de ses avances (1).	18,000
Au garde des archives.	1,500
Au concierge (2).	1,500
Au portier.	480
Aux mandeurs et sous-mandeurs.	4,000
A l'agent des affaires, sauf ses déboursés.	1,500
A l'avocat conseil de la ville (3).	300
Au notaire (4).	600
Au procureur (5)	150
Au lieutenant-général, procureur du Roi et commissaire de police.	6,000
Aux huissiers de la Conservation	1,000
Au voyer avec les frais de bureaux (6)	4,500
Aux commis.	1,640
Pour les marques du bureau des toiles.	108
Au châtelain de la Grenette.	550
Au capitaine des chaînes.	500
Aux commis à l'ouverture des portes.	1,800
A l'exécuteur des hautes œuvres, pour indemnité de ses droits aux marchés.	450
Indemnité du droit d'attache des ba-	

(1) Pierre-Nicolau de Montriblond. Son hôtel est l'hôtel de l'Europe actuel.

(2) Concierge, M. Saillant (Léon) ; portier, Christian Calès ; mandeurs, MM. Desfarges, Martin et Reynard.

(3) M. de La Rochette.

(4) M. Perrin.

(5) M. Boscary.

(6) M. Bertaud.